

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 226

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 4

Compléter le tableau de l'alinéa 2 par les deux colonnes suivantes :

«

2024	2025
1 100	1 100

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette LPM s'étale de 2019 à 2025 comme son titre l'indique ; dans un souci de lisibilité et de cohérence, l'ensemble des tableaux de ce texte doit balayer l'intégralité de la période 2019-2025.

Cet amendement vise donc à assurer cette clarté.